Condition féminine Canada

2015-2016

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable D^re^ K. Kellie Leitch, C.P., O.Ont., députée
Ministre du Travail et ministre de la Condition féminine

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Condition féminine (2015).
N° de catalogue *Rapport sur les plans et les priorités* 2015-2016 (Canada. Condition féminine Canada)
SW1-4/2015F-PDF
ISSN 2292-423X

Table des matières

Message de la ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisme 3

- Profil organisationnel 3
- Contexte organisationnel 3
- Dépenses prévues 10
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 11
- Tendances relatives aux dépenses de l'organisme 12
- Budget des dépenses par crédit voté 12

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 13

- Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada 13
- Programme 1.1 : Impulsion, savoir-faire et conseils 13
- Programme 1.2 : Avancement de l'égalité pour les femmes 16
- Services internes 18

Section III - Renseignements supplémentaires 21

- État des résultats prospectif 21
- Tableaux de renseignements supplémentaires 22
- Dépenses fiscales et évaluations 22

Section IV : Coordonnées des personnes-ressources de l'organisme 23

Annexe : Définitions 25

Notes 29

Message de la ministre

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* 2015-2016 de Condition féminine Canada.

Le gouvernement du Canada est résolu à bâtir une société où les femmes et les hommes participent à égalité à toutes les dimensions de la vie. À cette fin, Condition féminine Canada continue de jouer un rôle vital dans la concrétisation des priorités dans les domaines clés.

En 2015-2016, notre gouvernement continuera d'agir pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Il travaillera notamment à la mise en œuvre du *Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones*. Ce plan prévoit l'application immédiate de mesures concrètes pour prévenir la violence, soutenir les victimes et protéger les femmes et les filles autochtones grâce à un agencement d'engagements nouveaux et permanents totalisant près de 200 millions de dollars sur cinq ans.

Pendant la majeure partie de l'année écoulée, fidèles à l'engagement que nous avons énoncé dans le Plan d'action économique 2014, nous avons consulté la population canadienne pour déterminer la meilleure façon d'accroître le nombre de femmes qui se lancent et qui réussissent en affaires. Afin d'éclairer le travail de notre gouvernement dans ce domaine, le Comité d'expertise sur le mentorat et l'entrepreneuriat des femmes et le Conseil consultatif sur les entrepreneures et les dirigeantes d'entreprises ont été créés. Condition féminine Canada continuera durant l'année à venir à promouvoir la création de débouchés économiques pour les femmes et à soutenir les entrepreneures. Ces mesures concordent avec la priorité suprême de notre gouvernement qui est celle de favoriser la création d'emplois, la croissance et la prospérité à long terme pour l'ensemble de la population canadienne.

Le travail important du Programme de promotion de la femme se poursuivra en 2015-2016. À la suite du récent appel de propositions intitulé *Prospérité économique : le succès à la portée des femmes*, un certain nombre de projets visant à supprimer les obstacles institutionnels à la prospérité économique des femmes au Canada seront ainsi lancés.

Puisque les filles d'aujourd'hui seront les femmes de demain, nous devons leur donner les moyens d'agir. Dans la foulée de la rencontre « Force des filles. Force du monde » qu'a organisée Condition féminine Canada en octobre 2014, à Toronto, un nouveau Conseil consultatif des filles sera mis sur pied en 2015 afin d'alimenter ce travail et de continuer à trouver de nouveaux moyens d'autonomiser les jeunes Canadiennes.

L'honorable D^re^ K. Kellie Leitch, C.P., O.Ont., députée
Ministre du Travail et ministre de la Condition féminine

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisme

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable D^re^ K. Kellie Leitch

Chef d'organisme : Meena Ballantyne

Portefeuille ministériel : Emploi et Développement social Canada

Instrument habilitant : Décret (1976-779)

Année de création : 1976

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, connu sous le nom de Condition féminine Canada (CFC), est l'organisme fédéral chargé de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie au Canada. CFC a pour mandat « de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (1976).

CFC a la responsabilité d'œuvrer, comme chef de file et partenaire, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire : soutenir l'action et les innovations communautaires qui font progresser l'égalité en aidant à créer des conditions propices à la réussite des femmes et des filles au Canada; fournir des conseils spécialisés en matière d'égalité entre les sexes et d'analyse comparative entre les sexes (ACS) en vue de l'élaboration de programmes, de politiques et de lois efficaces pour l'ensemble de la population canadienne; promouvoir des dates commémoratives qui ont trait aux femmes et aux filles au Canada; et, enfin, soutenir les efforts que déploie le Canada afin de s'acquitter de ses obligations internationales.

Dans le dessein de promouvoir l'égalité et d'en assurer le progrès, CFC concentre ses interventions dans trois domaines prioritaires, soit : améliorer la sécurité économique et la prospérité économique des femmes et des filles; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; et, enfin, soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision.

Tout en mettant l'accent sur ces trois domaines, l'organisme a aussi la capacité de répondre à des enjeux précis, par exemple : engager les hommes et les garçons dans l'élimination de la violence,

améliorer la participation des femmes dans les métiers spécialisés et les professions techniques ou venir en aide aux femmes des collectivités rurales et éloignées.

Responsabilités

CFC est le maître d'œuvre du programme adopté par le gouvernement en vue de promouvoir l'avancement des femmes et des filles vers l'égalité. Pour remplir son mandat, CFC s'unit à de nombreux organismes, s'efforçant de créer des synergies avec les principales parties prenantes, de collaborer avec les différents ordres de gouvernement et de mobiliser les secteurs privé et bénévole.

CFC œuvre dans un environnement complexe, car les enjeux relatifs à la condition des femmes et des filles évoluent continuellement au gré des changements démographiques, technologiques et socioéconomiques, dont la mondialisation. Pour procurer des résultats concrets et des avantages durables à la population canadienne, l'organisme s'acquitte de son mandat de manière stratégique, en forgeant des partenariats et en veillant à ce que ses investissements et ses interventions cadrent avec les priorités du gouvernement.

Pour ce qui est des politiques touchant aux enjeux d'intérêt pour les femmes, CFC exerce ses responsabilités à cet égard en agissant comme facilitateur et courtier du savoir, c'est-à-dire qu'il donne des conseils, apporte un soutien, mène des analyses et intervient ou apporte un concours ciblé dans les dossiers qui ont trait à la condition féminine aux plans national et international.

CFC encourage le renforcement des capacités du gouvernement en matière d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), une compétence fondamentale pour garantir que l'élaboration des politiques, des programmes ou des lois se fasse dans le respect des populations de femmes et d'hommes de tous les horizons.

Par son Programme de promotion de la femme, CFC offre une aide financière et technique aux organismes qui exécutent des projets de promotion de l'égalité entre les sexes. CFC soutient l'action et les innovations communautaires en investissant ses ressources où elles ont visiblement une chance d'améliorer de façon durable la vie des femmes et des filles au Canada.

CFC organise aussi des activités à caractère commémoratif pour sensibiliser la population, notamment la Journée internationale de la femme (8 mars), le Mois de l'histoire des femmes (octobre), la Journée internationale des filles (11 octobre), la Journée de l'affaire « personne » (18 octobre), la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (6 décembre) et les 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes.

CFC compte sur la présence de trois bureaux régionaux, situés à Montréal (pour servir le Québec), à Moncton (pour servir le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-

Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador) et à Edmonton (pour servir l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon). Le bureau national (qui sert le Nunavut) et le bureau régional de l'Ontario logent ensemble à l'administration centrale, dans la région de la capitale nationale.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada

1.1 Programme : Impulsion, savoir-faire et conseils

1.2 Programme : Avancement de l'égalité pour les femmes

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Programmes
Agir contre la violence faite aux femmes et aux filles	Permanent	Programme 1.1 Programme 1.2

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le gouvernement est résolu à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles, qui demeure fréquente (80 % des victimes d'agression sexuelle sont des femmes) et qui est lourde de conséquences pour les personnes, les familles et la société. La violence conjugale coûte cher à l'économie canadienne : 7,4 milliards de dollars par année. En 2014, le gouvernement a renouvelé son engagement de réduire la violence faite aux femmes et aux filles autochtones en y consacrant 25 millions de dollars sur cinq ans dans son Plan d'action économique et en rendant public son Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones.

Quels sont les plans en vue de donner suite à cette priorité?

- Fournir des fonds et une aide technique à des organismes pour la réalisation de projets qui ciblent des problèmes particuliers, par exemple les causes de la violence faite aux femmes et aux filles;
- Collaborer avec des partenaires clés afin d'enrichir nos connaissances sur la nature, l'étendue et les répercussions de la violence sexiste en mettant tout particulièrement l'accent sur la violence sexuelle de même que sur la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones;
- Travailler en collaboration avec des organismes fédéraux, les provinces, les territoires et la société civile pour trouver des solutions aux problèmes qui persistent ou voient le jour, pour influer sur les décisions et les actions d'intervenants clés et pour trouver des moyens novateurs de prévenir et d'éliminer la violence faite aux femmes et aux filles.

Priorité	Type	Programmes
Accroître la représentation des femmes aux postes de responsabilité et de décision	Permanent	Programme 1.1 Programme 1.2

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Au Canada, près de 40 % des entreprises figurant au palmarès du *Financial Post* (FP500) et près de la moitié des sociétés cotées en Bourse ne comptent aucune femme à leur conseil d'administration. Dans son Plan d'action économique 2012, le gouvernement a pris des mesures pour rectifier cette situation en créant le Conseil consultatif pour la présence des femmes aux conseils d'administration d'entreprises. Le rapport que le Conseil consultatif a publié en 2014 présentait des recommandations pour amener les secteurs privé et public canadiens à faire une plus grande place aux femmes dans leurs postes de responsabilité et de décision. Il énonçait aussi un objectif national, soit faire en sorte que les femmes occupent 30 % des sièges aux conseils d'administration d'ici 2019.

Quels sont les plans en vue de donner suite à cette priorité?

- Accorder du financement et une aide technique à des organismes pour appuyer des projets qui encouragent la présence des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision;
- Convaincre des intervenants clés des secteurs public et privé d'appuyer l'objectif national de 30 % recommandé par le Conseil consultatif;
- Faire mieux comprendre aux partenaires (p. ex. les provinces et les territoires) le bien-fondé d'accroître le nombre de dirigeantes et de décideuses, de même qu'améliorer leurs communications et faciliter leur échange de connaissances en la matière.

Priorité	Type	Programmes
Renforcer la mise en œuvre de l'ACS+ au sein de l'administration fédérale	Permanent	Programme 1.1

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le gouvernement reste déterminé à faire en sorte que les politiques, les programmes et les lois tiennent compte des réalités variées des femmes, des hommes, des filles et des garçons au Canada. CFC joue un rôle de chef de file à cet égard, c'est-à-dire qu'il renforce la capacité des institutions fédérales de tenir compte du genre et de la diversité dans leurs processus décisionnels

Quels sont les plans en vue de donner suite à cette priorité?

- Aider les organismes fédéraux à se donner les moyens d'appliquer l'ACS+ en leur offrant de la formation, des conseils, des outils et des réseaux, de même qu'en les soutenant conformément au Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes;
- Étendre le partenariat en ACS+ à de nouveaux organismes et secteurs fédéraux.

Priorité	Type	Programmes
Promouvoir l'augmentation des débouchés économiques des femmes	Permanent	Programme 1.1 Programme 1.2

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Les femmes jouent un rôle vital dans l'atteinte des priorités actuelles que sont la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme. Or, la mixité est encore fortement asymétrique dans les métiers spécialisés et les professions techniques, les hommes représentant 93 % de la main-d'œuvre des corps de métier et les femmes, à peine 22 % de la main-d'œuvre scientifique et technologique au Canada. Il faut donc s'attaquer à la sous-représentation des femmes dans les secteurs en croissance de l'économie, c'est-à-dire favoriser leur recrutement et leur maintien en poste dans les métiers spécialisés et les professions techniques, ainsi que les encourager à se lancer en affaires et les soutenir vers la réussite entrepreneuriale.
- Conformément à son Plan d'action économique 2014, le gouvernement a pris des mesures concrètes en ce sens. Par exemple, il a créé le Comité d'expertise sur le mentorat et l'entrepreneuriat des femmes, le Conseil consultatif sur les entrepreneures et les dirigeantes d'entreprises et le Groupe de réflexion sur les femmes dans l'économie, qui continuent à mobiliser les acteurs des principaux secteurs de l'économie.

Quels sont les plans en vue de donner suite à cette priorité?

- Offrir une aide financière et technique aux organismes afin d'appuyer la réalisation de projets qui visent à accroître ou à renforcer la prospérité et la sécurité économiques des femmes;
- Approfondir les connaissances, examiner les stratégies et promouvoir l'adoption de pratiques exemplaires afin d'éliminer les obstacles à la participation des femmes aux métiers spécialisés, aux professions techniques et à l'entrepreneuriat et de faire connaître les avantages de cette participation;
- Continuer à favoriser un environnement propice à l'entrepreneuriat féminin de même qu'à renforcer la mobilisation des parties prenantes autour de l'accès des femmes aux métiers spécialisés, aux professions techniques et à l'entrepreneuriat.

Priorité	Type	Programmes
Moderniser les programmes et les services offerts à la population canadienne	Permanent	Programme 1.2
Description		
Pourquoi s'agit-il d'une priorité? • Grâce à une innovation et à une transformation continues, CFC cherche à assurer une répartition efficiente, responsable et efficace des ressources pour produire des résultats. Quels sont les plans en vue de donner suite à cette priorité? • Continuer d'améliorer la gestion du Programme de promotion de la femme, ainsi que sa reddition de comptes, afin d'obtenir de meilleurs résultats et d'amplifier l'effet produit.		

Analyse des risques

Principaux risques

CFC surveille son environnement stratégique et opérationnel afin de gérer efficacement les risques et leur incidence éventuelle sur la mise en œuvre de ses activités et ses progrès vers son résultat stratégique. Le profil de risque de l'organisme fait état comme suit des risques potentiels et des stratégies visant à les atténuer :

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Les résultats obtenus par CFC sont tributaires des mesures prises par d'autres parties prenantes.	*Messages de CFC :* La stratégie de communication de CFC vise à faire prendre conscience des possibilités et obstacles auxquels font face les femmes et du fait que le progrès de l'égalité entre les sexes est une responsabilité partagée. *Action communautaire et mobilisation :* Les programmes de CFC se concentrent sur la mobilisation des collectivités afin d'arriver à des résultats concrets, contribuant à un progrès durable vers l'égalité des sexes. *Partage des connaissances* : CFC met l'accent sur des stratégies qui complètent et amplifient les efforts concertés, et veille à ce que les pratiques exemplaires soient diffusées à l'échelle du pays.	Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada
Compte tenu de son vaste mandat et des interventions qui lui sont demandées en matière de	*Domaine prioritaire :* Pour combler les attentes des parties prenantes et produire des résultats tangibles, CFC a désigné trois domaines prioritaires qui concordent avec les priorités du gouvernement, soit :	Promotion et avancement de l'égalité entre femmes

politiques et de programmes, CFC peut sembler ne pas répondre aux attentes des parties prenantes.	améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; et, enfin, soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes aux postes de responsabilité et de décision. *Stratégie de diffusion :* Les efforts déployés à cet égard auprès des collectivités et des organismes visent à faire connaître l'orientation stratégique de l'organisme, ses priorités et domaines d'intervention actuels, de même que les lignes directrices de ses programmes. *Processus décisionnels :* CFC a institué des processus et des pratiques qui optimisent l'efficacité de ses moyens d'action en matière de programmes, de politiques et de communications. *Investissement et intervention stratégiques :* Pour assurer sa pertinence, son efficacité et son efficience, CFC tire parti des partenariats et crée des synergies avec d'autres organismes au moment de concevoir et réaliser ses interventions.	et hommes au Canada

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
29 543 077	29 543 077	29 532 997	29 532 997

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
96	96	96

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultat stratégique, programmes et Services internes	Dépenses 2012-2013*	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018

Résultat stratégique 1 : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada							
1.1. Impulsion, savoir-faire et conseils	S.O.	2 189 159	2 505 000	2 142 013	2 142 013	2 140 228	2 140 228
1.2. Avancement de l'égalité pour les femmes	S.O.	22 750 191	24 348 000	23 155 089	23 155 089	23 151 309	23 151 309
Total partiel	S.O.	24 939 350	26 853 000	25 296 102	25 296 102	25 291 537	25 291 537
Services internes Total partiel	S.O.	6 482 533	4 461 000	4 245 975	4 245 975	4 241 460	4 241 460
Total	S.O.	31 422 283	31 314 000	29 543 077	29 543 077	29 532 997	29 532 997

* Des changements ont été apportés à l'architecture d'alignement des programmes de CFC et s'appliquent depuis l'exercice 2013–2014. La ventilation des dépenses réelles par programme pour 2012-2013 ne concorde donc pas avec le présent tableau.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[i] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada	Impulsion, savoir-faire et conseils	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiennes et Canadiens	2 142 013
	Avancement de l'égalité pour les femmes	Affaires économiques	La sécurité du revenu et de l'emploi pour les Canadiennes et Canadiens	23 155 089

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	23 155 089
Affaires gouvernementales	2 142 013

Tendances relatives aux dépenses de l'organisme

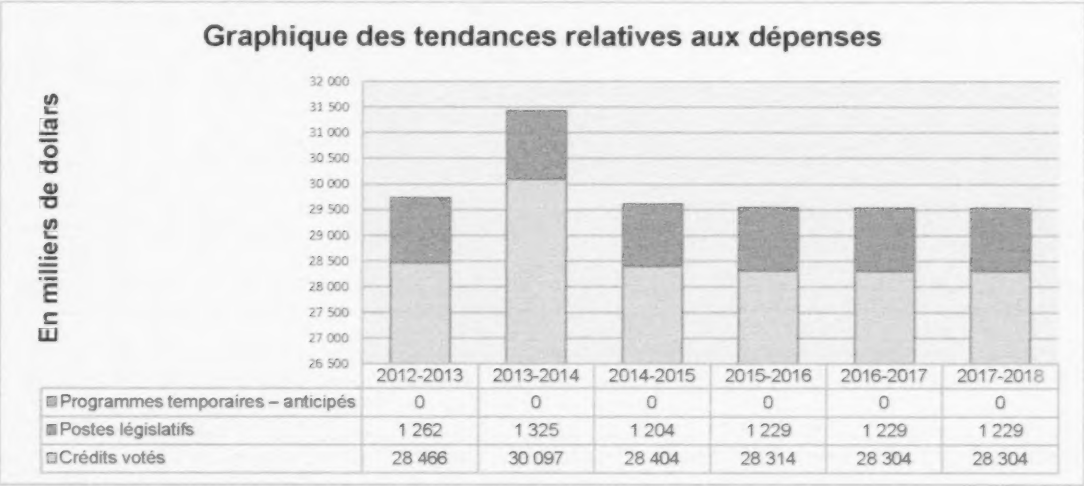

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes temporaires – anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	1 262	1 325	1 204	1 229	1 229	1 229
Crédits votés	28 466	30 097	28 404	28 314	28 304	28 304

Budget des dépenses par crédit voté

Pour plus d'information sur les crédits de Condition féminine Canada, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses 2015-2016*[ii] sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada

Programme 1.1 : Impulsion, savoir-faire et conseils

Description

Le Canada s'est engagé, conformément à différents instruments nationaux et internationaux, à promouvoir l'égalité entre les sexes. CFC encourage une meilleure compréhension de la situation des femmes au Canada et invite la population canadienne à prendre part aux efforts pour faire progresser l'égalité entre les sexes. Les activités de communication sont un élément clé de ce programme et soulignent des dates importantes telles que la Journée internationale des filles, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et la Journée internationale de la femme.

Pour que les progrès vers l'égalité entre les sexes se poursuivent, le gouvernement exige que les institutions fédérales prennent le genre en considération dans leurs lois, politiques et programmes. CFC donne l'impulsion au développement de la capacité des institutions fédérales en matière d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) en leur offrant de l'information, des outils et de la formation et en les faisant profiter de son savoir-faire. L'ACS+ sert à évaluer les répercussions que pourraient avoir les politiques, les programmes et d'autres initiatives sur des populations de femmes, d'hommes, de filles et de garçons d'horizons divers. Elle éclaire la prise de décisions et augmente la probabilité que les lois, les politiques et les programmes répondent aux besoins des populations.

Au chapitre des politiques, CFC fournit également des analyses et des conseils stratégiques sur un éventail de questions qui concordent avec ses trois domaines prioritaires (c'est-à-dire : éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision; et améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles). CFC joue un rôle de courtier du savoir auprès des institutions fédérales et d'autres parties prenantes afin de les soutenir dans la poursuite de l'égalité entre les sexes. Il surveille aussi l'évolution des enjeux qui influent sur la condition des femmes et des filles au Canada. L'essentiel de ce travail est accompli en collaboration avec les institutions fédérales, les provinces, les territoires et la société civile.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 142 013	2 142 013	2 140 228	2 140 228

Ressources humaines (ETP)

2015–2016	2016–2017	2017–2018
17	17	17

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Grâce au rôle d'impulsion joué par CFC, les principales parties intéressées disposent de conseils et renseignements pour s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes ou entre les garçons et les filles. (Les principales parties comprennent des organismes fédéraux, les provinces, les territoires, la société civile et le grand public.)	Nombre d'interventions menées par CFC qui permettent de fournir des conseils et de l'information.	5 initiatives menées par CFC	Mars 2016
Grâce au savoir-faire qu'apporte CFC, les responsables du gouvernement fédéral et les principales parties intéressées connaissent mieux l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). (Ces parties comprennent les représentantes et représentants des provinces, des territoires, de la société civile et du grand public.)	Pourcentage des répondantes et des répondants affirmant que leur connaissance de l'ACS+ s'est améliorée grâce aux activités de formation et autres relatives à l'ACS+.	75 %	Mars 2016
Les médias canadiens font état des apports de CFC à l'avancement de l'égalité des sexes.	Pourcentage des initiatives dirigées par CFC qui bénéficient d'une couverture médiatique	50 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015–2016, CFC mènera les activités suivantes en vue de répondre aux priorités cernées dans la Section I du présent rapport.

- *Agir contre la violence faite aux femmes et aux filles* : En collaboration avec Justice Canada, Sécurité publique Canada et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, CFC a dirigé l'élaboration du *Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones*. Durant l'année de planification, CFC appliquera le Plan d'action en finançant des projets et en coordonnant le travail des ministères et organismes fédéraux participant à cette initiative. CFC collaborera également avec des partenaires clés pour faciliter l'échange d'information et de connaissances, pour cerner et examiner les questions émergentes et nouvelles, et pour rechercher des solutions novatrices.

- *Accroître la représentation des femmes aux postes de responsabilité et de décision* : CFC encouragera la mise en œuvre des mesures recommandées par le Conseil consultatif pour la présence des femmes aux conseils d'administration d'entreprises dans son rapport *Bon pour les affaires – Plan pour accroître la participation des femmes aux conseils d'administration*. Parmi ses initiatives, CFC aidera la haute direction des ministères à mobiliser les acteurs les plus susceptibles de donner, par la mise en œuvre des stratégies correspondantes, l'impulsion nécessaire à la réalisation de la mixité dans les secteurs privé et public. Ces initiatives favoriseront l'adoption par les entreprises canadiennes de pratiques exemplaires permettant de renforcer la présence des femmes aux conseils d'administration et de donner suite à la recommandation formulée par le Conseil consultatif, soit de faire en sorte que les femmes occupent 30 % des sièges aux conseils d'administration d'ici 2019.

- *Renforcer la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) au sein de l'administration fédérale* : CFC aidera les organismes fédéraux à développer la capacité interne d'appliquer l'ACS+ à l'élaboration de politiques, de programmes et de mesures législatives. Le cybercours de CFC *Introduction à l'ACS+*, augmenté et mis à jour en 2014, servira de fondement à l'élaboration de cours et d'outils ciblés à l'intention de secteurs clés. L'organisme multipliera également ses partenariats en appuyant la réalisation d'activités de réseautage et d'apprentissage et d'autres activités promotionnelles.

- *Promouvoir l'augmentation des débouchés économiques des femmes* : CFC tâchera avant tout d'aider les femmes à réussir dans les métiers spécialisés, les professions techniques et l'entrepreneuriat. Ce travail se fera au moyen d'initiatives s'attaquant à des obstacles tels le

recrutement des femmes et leur maintien en poste dans les secteurs à prédominance masculine, de même que leur accès au marrainage/parrainage, au mentorat, aux outils financiers et à des possibilités de formation dans les principaux domaines économiques en croissance, dont l'entrepreneuriat.

En 2015-2016, CFC continuera d'aider la ministre dans ses fonctions intergouvernementales et internationales, entre autres en ce qui a trait à ses rencontres avec les ministres responsables de la condition féminine à l'échelon provincial et territorial et à son rôle de chef de la délégation canadienne à la session annuelle de la Commission sur la condition de la femme des Nations Unies.

Programme 1.2 : Avancement de l'égalité pour les femmes

Description

Dans le cadre de ce programme, CFC appuie l'action et l'innovation en investissant dans des projets qui conduisent vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Le programme octroie des subventions et des contributions financières à des organismes qui font progresser l'égalité entre les sexes dans des collectivités d'un bout à l'autre du pays. Les projets financés sont de portée nationale, régionale ou locale et aident à créer des conditions propices à la réussite des Canadiennes.

Les projets sont axés sur l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes et leur participation à la vie démocratique. De nature et portée variées, ils emploient un éventail de méthodes et de stratégies pour répondre aux enjeux complexes qui touchent les femmes. Concrètement, le programme investit dans des projets qui intègrent des considérations liées au genre et qui augmentent ou améliorent l'accès à une gamme de possibilités, de services et de ressources (soutien, information, outils, etc.). Ces projets comptent sur la participation des parties intéressées, comme des groupes de femmes, des organismes communautaires, des institutions publiques et le secteur privé.

Le programme facilite également la collaboration, le réseautage et les partenariats pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'avancement des femmes au Canada. CFC facilite le réseautage, crée des partenariats au besoin pour répondre aux questions transversales touchant les femmes et les filles, échange des connaissances et aide les organismes œuvrant au progrès de l'égalité des sexes à accéder aux connaissances, aux ressources et aux outils.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
23 155 089	23 155 089	23 151 309	23 151 309

Ressources humaines (ETP)

2015–2016	2016–2017	2017–2018
36	36	36

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les femmes et les collectivités ont les appuis nécessaires pour s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes.	Pourcentage de projets qui créent des appuis (p. ex. des ressources ou des outils)	70 %	Mars 2016
Les collectivités et les parties prenantes ont des occasions de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.	Pourcentage de projets qui créent des possibilités (p. ex. des partenariats, des réseaux ou des stratégies)	70 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015–2016, CFC mènera les activités suivantes en vue de répondre aux priorités cernées dans la Section I du présent rapport.

Investissements stratégiques : CFC continuera d'investir de façon stratégique en se concentrant sur l'accès des femmes à l'égalité dans des domaines où il est manifestement possible d'améliorer la vie des femmes et des filles au Canada. Guidé par les priorités du gouvernement, l'organisme collaborera avec les principales parties prenantes et tiendra aussi compte des priorités des femmes pour préciser sur quels enjeux, nouveaux ou persistants, il se penchera au cours de l'année de planification.

Par des stratégies de financement ciblé, CFC continuera d'appuyer des projets qui visent à aplanir les obstacles auxquels se butent les femmes. Il privilégiera avant tout les mesures qui permettent la mise en place de conditions propices à la réussite des femmes, c'est-à-dire :

- stimulent le développement économique pour les femmes et les filles et créent des possibilités durables de sécurité et de prospérité économiques;
- cherchent à mettre un terme à la violence faite aux femmes et aux filles, notamment en s'attaquant à des enjeux précis, par exemple les causes profondes de cette violence;
- offrent une occasion d'appuyer des stratégies novatrices ou éprouvées de nature à accroître la représentation des femmes aux postes de responsabilité et de décision.

Collaboration et mobilisation des collectivités : L'organisme favorisera la collaboration et repérera les occasions de financement qui facilitent le réseautage d'organismes aux buts similaires. Des initiatives de financement ciblé permettront à CFC de forger des partenariats et de mobiliser les collectivités et les parties prenantes qui ont à cœur de faire progresser l'égalité des sexes. On déploiera des efforts pour examiner les possibilités de rejoindre de nouvelles clientèles. CFC s'emploiera aussi à forger et à renforcer des partenariats à l'intérieur de ses propres réseaux et, si possible, à agir transversalement avec des organismes fédéraux et d'autres. La concertation l'aidera à faire en sorte que les enjeux ayant une incidence sur les femmes soient largement reconnus, ce qui amènera les collectivités à les prendre en charge et rehaussera les chances que les initiatives entraînent des changements durables d'un bout à l'autre du Canada.

Courtage du savoir : Le Programme de promotion de la femme de CFC poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie de gestion et de diffusion du savoir pour continuer de mettre à profit le savoir-faire acquis dans les trois domaines prioritaires. Il continuera pour ce faire à ouvrir des avenues de dialogue et d'échange, par exemple en offrant des séances d'information pour les projets financés et en permettant aux bénéficiaires de son financement et d'autres parties prenantes d'échanger des connaissances et des savoir-faire. On cherchera avant tout à renforcer la capacité du Programme d'agir comme courtier du savoir, c'est-à-dire de repérer, créer et promouvoir des occasions et possibilités d'échange de connaissances, en particulier de faciliter l'accès à l'expertise et aux réseaux sur lesquels doivent pouvoir compter les organismes et les parties prenantes pour améliorer l'efficacité des efforts d'avancement de l'égalité entre les sexes.

Services internes

Description

Les services internes regroupent des activités connexes et des ressources administrées de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui

s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 245 975	4 245 975	4 241 460	4 241 460

Ressources humaines (ETP)

2015–2016	2016–2017	2017–2018
43	43	43

Section III - Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de CFC. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats condensé prospectif est établi selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les dépenses projetées et prévues présentées dans d'autres sections du présent *Rapport sur les plans et les priorités* sont établies selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

On trouvera sur le site Web de CFC un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées[iii].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars
(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	31 314 000	30 988 000	326 000
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	31 314 000	30 988 000	326 000

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* 2015–2016 sont affichés sur le site Web de CFC[iv].

- Stratégie de développement durable de l'organisme;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[v]. Les mesures fiscales présentées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées des personnes-ressources de l'organisme

Questions concernant l'information financière présentée

Anik Lapointe
Dirigeante principale des finances et directrice
Direction des services intégrés
Téléphone : 819-420-6825
Télécopieur : 819-420-6906
Courriel : Anik.Lapointe@cfc-swc.gc.ca

Pour toute autre question :

Ainalem Tebeje
Gestionnaire, Planification stratégique et rapports généraux
Direction des politiques et relations extérieures
Téléphone : 819-420-6882
Télécopieur : 819-420-6907
Courriel : Ainalem.Tebeje@cfc-swc.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou, encore, à des particulières et des particuliers; les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère ou organisme est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève de celui-ci, et il doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle une employée ou un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiennes et Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes

i. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

ii. *Budget principal des dépenses 2015-2016*, http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

iii. État des résultats prospectif (2015-2016), http://www.cfc-swc.gc.ca/trans/account-resp/pr/fin/1516-fra.html

iv. Tableaux supplémentaires, http://www.cfc-swc.gc.ca/trans/account-resp/pr/rpp/1516/st-ts-fra.html

v. *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp